

Interpellation de Monsieur Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Echevins concernant « Le suivi de la fermeture nocturne du Quartier Nord et les suites à donner aux observations du Conseil d'État » au Conseil communal du 2 septembre 2026

Depuis le début de l'année, je suis avec une attention particulière la situation du Quartier Nord. Je vous ai déjà interpellés à plusieurs reprises sur les mesures prises en matière de sécurité, de régulation nocturne et d'accompagnement social.

La fermeture des commerces entre 01h00 et 06h00, initialement présentée comme une mesure temporaire, a été prolongée jusqu'au 1er octobre prochain.

Alors que nous approchons de cette échéance, le récent examen des recours devant le Conseil d'État apporte un nouvel éclairage sur le dispositif, notamment sur sa proportionnalité et sur les conditions d'une éventuelle prolongation.

Je souhaite donc faire le point avec vous sur trois aspects.

1. Quel bilan après plusieurs mois d'application ?

Quel bilan chiffré le Collège tire-t-il aujourd'hui de cette mesure ? Constate-t-on une diminution durable des violences et des nuisances entre 01h00 et 06h00 ?

Disposez-vous également de données permettant de vérifier si les faits problématiques ne se sont pas simplement déplacés vers les heures précédant ou suivant la fermeture ?

2. Quelles conséquences tirer des observations du Conseil d'État ?

Les recours introduits contre la mesure ont notamment soulevé la question de sa justification et de sa proportionnalité.

Le Collège va-t-il procéder à une nouvelle analyse juridique du dispositif à la lumière de ces observations ?

Envisagez-vous une prolongation au-delà du 1er octobre ? Si oui, sur quels nouveaux éléments objectifs et actualisés cette prolongation serait-elle fondée ?

3. Quelle stratégie pour l'après-1er octobre ?

Schaerbeek ayant notamment prévu certains assouplissements de son dispositif, le Collège envisage-t-il une évolution similaire à Saint-Josse ? Ou, au contraire, estimez-vous que la fermeture entre 01h00 et 06h00 doit être maintenue dans sa forme actuelle ?

Monsieur le Bourgmestre,

Après plusieurs mois d'application, nous devons désormais être capables de mesurer précisément l'efficacité de cette mesure. La sécurité du Quartier Nord reste une priorité, mais une mesure exceptionnelle ne peut devenir durable que si son efficacité, sa nécessité et sa proportionnalité sont clairement démontrées.

Je vous remercie.